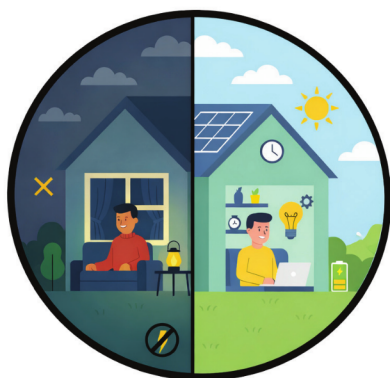


TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des choix **responsables** pour un territoire **durable**.

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Proposer et dérouler un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Poursuivre la réduction des consommations d'énergie communales.
- Équiper des luminaires de détecteur de présence pour l'allumage.
- Déployer des énergies renouvelables locales :
 - Installer des **panneaux photovoltaïques** sur les toitures publiques.
 - Envisager des modes de **chauffage vertueux** pour les nouveaux bâtiments ou le changement des systèmes de chauffage en fin de vie.



NATURE EN VILLE

- Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics.
- **Protéger la biodiversité** et les continuités écologiques.
- Réduire les surfaces minérales au profit de sols perméables et végétalisés afin de **favoriser l'infiltration des eaux pluviales** et de lutter contre les îlots de chaleur urbains.
- Généraliser une gestion différenciée et raisonnée : fauche tardive, réduction de l'arrosage, maintien des zones refuges pour la faune et la flore.



MOBILITÉS ET COMPORTEMENTS DURABLES

- Inciter aux **mobilités douces** et partagées.
- Sensibiliser les enfants et les familles aux enjeux climatiques.
- Encourager les déplacements actifs.
- Mettre en œuvre un **plan communal de cheminements piétons et cyclables sécurisés**, continus et accessibles, reliant les quartiers, les équipements publics, les établissements scolaires et les zones d'activités.
- Former les élus et agents aux enjeux écologiques.
- Favoriser les circuits courts et produits locaux y compris dans la restauration collective.



BIODIVERSITÉ

CAUSE ANIMALE

- Étudier la mise en oeuvre des campagnes de stérilisation, d'identification et d'adoption des chats errants en travaillant avec les acteurs locaux (associations, professionnels, bénévoles) et en recherchant des subventions (Département, Région, fondations, associations).
- Sensibiliser et informer les propriétaires (soins, nutrition, stérilisation, sécurité, nuisances...).

GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE

- Accompagner les pratiques agricoles et forestières locales en partenariat avec les organismes concernés.
- Poursuivre l'exploitation des parcelles communales représentant une superficie de 650 ha, selon le plan de gestion élaboré avec l'Office National des Forêts (ONF).



**PROTÉGER,
PRÉSERVER,
TRANSMETTRE**